

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du jeudi 17 mars 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Valérie Albareda, Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Thierry Goux, Fabien Lehalle, Julie Lemièrre, Sonia Madelaine, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard

Procuration : Sandrine Roullier à Julie Lemièrre, Nicolas Gilles à Olivier Pinel, Laurence Adam à Julia Quellien

Absents :

Secrétaire de séance : Clarisse Fougeray

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation CR de février
2. Approbation du compte de gestion des budgets communal et lotissement
3. Vote du compte administratif des budgets communal et lotissement
4. Affectation de résultat des budgets communal et lotissement
5. Vote du taux des taxes 2022
6. Vote du budget primitif 2022 de la commune et du lotissement
7. Convention de participation SIVOM
8. Vote des subventions aux associations
9. Viabilisation lot 8 – quartier de la Croix
10. Point travaux gymnase
11. Projet cimetière

Monsieur le maire informe le conseil municipal que trois points sont ajoutés à l'ordre jour :

- Convention Enedis
- Dématérialisation des actes
- Devis Cise TP Poteaux incendie

Questions et informations diverses

- a. Bureaux de vote
- b. Parrainage civil
- c. Devis Cise TP Poteaux incendie

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal de février 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2- Approbation du compte de gestion 2021 du budget communal et lotissement

>Budget communal

Délibération 21 /2022

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2021 de la commune :

Vu l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 réalisées par M Bruneel Jean, Après vérification du compte de gestion établie par M Bruneel Jean, en conformité avec le compte administratif 2021 de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 de la commune.

>Budget lotissement

Délibération 22 /2022

M le maire présente le compte de gestion 2021 du budget lotissement de la Croix :

Vu l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 réalisées par M Bruneel Jean, Après vérification du compte de gestion établie par M Bruneel Jean, en conformité avec le compte administratif 2021 du Lotissement de La croix

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du Lotissement de la Croix.

3- Vote du compte administratif 2021 du budget communal et lotissement

>Budget communal

Délibération 23 /2022

Monsieur Olivier Pinel présente le compte administratif 2021 de Monsieur ROBILLARD, il s'équilibre comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :

- Recettes réalisées : 966 729.48 €
- Dépenses réalisées : 823 506.16 €
- Résultat de l'exercice : 143 223.32 € (excédent)
- Résultat cumulé: 726 824.35 € (excédent)

➤ Section d'investissement :

- Recettes réalisées : 1 670 370.64 €
- Dépenses réalisées : 1 553 633.39 €
- Résultat de l'exercice : 116 737.25 € (excédent)
- Résultat cumulé : 71 812.35 € (excédent)

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ces résultats.

>Budget lotissement

Délibération 24 /2022

Monsieur Olivier Pinel présente le compte administratif 2021 de Monsieur ROBILLARD. Il s'équilibre comme suit :

➤ Section de fonctionnement :

- Recettes réalisées : 252 174.08 €
- Dépenses réalisées : 128 402.99 €
- Résultat de l'exercice : 123 771.09 € (excédent)

- Le résultat de clôture est de : 70 257.26 € (excédent)

➤ Section d'investissement :

- Recettes réalisées : 0 €
- Dépenses réalisées : 251 387.58 €
- Résultat de l'exercice : - 251 387.58 €

- Le résultat de clôture est de : - 181 130.32 € (déficit)

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ces résultats.

4- Affectation de résultat du budget communal et lotissement

>Budget communal

Délibération 25 /2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 concernant le budget de la commune et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 726 824.35 € et un excédent d'investissement de 71 812.35 €, ainsi que des restes à réaliser d'investissement de 198 166.41 €, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ▶ De reporter l'excédent de fonctionnement ligne 002 : 726 824.35 €
- ▶ De reporter l'excédent d'investissement, ligne 001 : 71 812.35 €

>Budget lotissement

Délibération 26 /2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 concernant le budget du lotissement « Quartier de la Croix » et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 70 257.26 € et un déficit d'investissement de 251 387.58 €, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ▶ De reporter l'excédent de fonctionnement ligne 002 : 70 257.26 €
- ▶ De reporter le déficit d'investissement, ligne 001 : - 251 387.58 €

5- Vote du taux des taxes 2022

Délibération 27/2022

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2021 :

- Taxe d'Habitation : 19.13%
- Taxe Foncière sur le Bâti : 51.35%
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 40.82%

Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux suivants pour 2022, soit une augmentation de 1% :

- Taxe d'Habitation : taxe gelée non modifiable cette année
- Taxe Foncière sur le Bâti : 51.86%
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 41.22%

Après délibération, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces taux pour l'année 2022.

6- Vote du budget primitif 2022 communal et lotissement

>Budget communal

Délibération 28/2022

Monsieur le Maire présente le budget communal pour l'exercice 2022 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement & recettes de fonctionnement : 1 669 572.35€

Dépenses d'investissement & recettes d'investissement : 851 332.35€

Le projet de budget ainsi présenté est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

>Budget lotissement

Délibération 29/2022

Monsieur le Maire présente le budget lotissement pour l'exercice 2022 qui s'équilibre comme suit :

➤ Dépenses de fonctionnement : 602 775.16 €

➤ Recettes de fonctionnement : 653 545.58 €

➤ Dépenses d'investissement : 301 387.58€

➤ Recettes d'investissement : 552 775.16 €

Le projet de budget ainsi présenté est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

7- Convention de participation SIVOM

Délibération 30/2022

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention proposée par le SIVOM aux trois villages (Maltot, Vieux et Feuguerolles-Bully) concernant la demande de contribution financière 2022 pour l'accueil des enfants. Cette contribution est calculée en fonction du nombre d'élèves scolarisés (rentrée de septembre 2021) de chaque commune et le nombre d'habitants (DGF) de l'année N-1 (soit 2021).

L'échéancier pour l'année 2022 est le suivant :

Communes	Janvier	Mars	Mai	Juillet	Septembre	Novembre
Feuguerolles-Bully	51861.83 €	51861.83 €	51904.83 €	51904.83 €	51904.83 €	51904.85 €

L'échéancier pour les mois de janvier et mars 2023 est le suivant :

Communes	Janvier	Mars
Feuguerolles-Bully	51904.85 €	51904.85 €

Le conseil municipal autorise (avec 1 abstention) Monsieur le Maire à signer cette convention et prévoit cette contribution financière dans le budget communal.

8- Vote des subventions aux associations pour 2022

Délibération 31/2022

Julia Quellien, présidente de la commission « culture, loisirs, associations », propose les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant
Trimaran (2 abstentions)	6000,00€
Comité des Fêtes (unanimité)	1000,00€
Club de l'Amitié (unanimité)	1000,00€
Association défense du patrimoine (unanimité)	800,00€
Café lecture (unanimité)	250,00€
Anciens combattants (unanimité)	300,00€
CALVAG (unanimité)	200,00€
Société de chasse (1 abstention)	400,00€
Solidarité 3 villages (1 abstention)	200,00€
Les P'tits bulliens (unanimité)	250,00€
Association don du sang (unanimité)	80,00€
Association des parents adultes handicapés mentaux	100,00€
JCFI -Judo Club Fayacain (unanimité)	500,00€
Association Gym expression en Val es Dunes (unanimité)	30,00€
Nature et jogging (unanimité)	50,00€
Courants de la liberté (unanimité)	600,00€
Association locale ADMR de Saint-André sur orne (unanimité)	200,00€
SSIAD Bourguébus (unanimité)	200,00€

Le total des subventions attribuées par la commune aux associations mentionnées ci-dessus, se porte à 12 160.00€

9- Viabilisation lot 8 –Quartier de la Croix

Après révision des différents devis, Olivier Davy demande au conseil municipal d'ajourner ce point dans l'attente de précisions complémentaires des entreprises concernées.-Ce point sera revu au prochain conseil municipal.

10- Point travaux gymnase

Franck Robillard informe le conseil municipal que le gymnase a bien été réceptionné mercredi 23 février 2022 mais avec quelques réserves. Il précise que l'inauguration aura lieu soit le vendredi 6 ou le 13 mai selon la disponibilité des personnes invitées (financeurs).

11- Projet cimetière

Franck Robillard informe le conseil municipal qu'il a été relancé par le cabinet d'étude concernant les trois propositions d'emplacement du futur cimetière. Il indique qu'il faudrait privilégier 2 projets sur trois pour la continuité de l'étude.

Au vu de la complexité du choix, une visite sur place est proposée en préambule du prochain conseil.

Monsieur le maire propose également d'organiser une réunion publique afin de présenter et de sonder la population. Lors de cette réunion sera aussi abordée, la réflexion de la traversée du bourg.

12- Convention Enedis

Délibération 32/2022

(Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention du bureau d'études chargé par Enedis qui consiste à la pose de quatre câbles basse tension souterrains sur 20 mètres ainsi que de deux coffrets réseau sur les parcelles cadastrées n°290 et 152 section AC dont la commune est propriétaire.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention du bureau d'études « Topo Etudes »)

PRESTATAIRE	INTERFACE LOGICIELLE HT	DUREE	CLEF CERTIFICAT HT	DUREE	TOTAL TTC SOIT MONTANT DU DEVIS A VALIDER	INCLUS
BERGER LEVRAULT	670,00 €	1 an	306,00 €	2 ans	1 356,00 €	Abo 3ans +Formation + installation + actes
SRCI	747,50 €	1an	215,00 €	2 ans	1 155,00 €	Formation + installation- jusqu'à 200 actes
ATLINE	723,00€ +278,00€/an après 1 an	1 an	180,00 €	2 ans	948,72 €	Formation + installation - Acte à l'unité
Lissage						

13- Dématérialisation des actes

Délibération 33/2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de la légalité (arrêtés d'urbanisme, arrêté de circulation, délibérations ...)

Il présente les trois devis réalisés par des entreprises différentes.

Après délibération le conseil municipal retient le devis de Berger Levrault à hauteur de 1356 € HT

14- Devis Cise TP Poteaux incendie

Délibération 34/2022

Olivier Davy présente un devis de l'entreprise Cise TP concernant le remplacement de deux poteaux incendie défectueux sur la commune. En effet, la commune se doit de garder ces poteaux fonctionnels or celui rue du Parc et celui rue de la Plaine ne le sont plus. Il est nécessaire de les changer. Le devis de l'entreprise Cise TP s'élève à 4 530€ HT pour la dépose, le remplacement et le terrassement.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le devis de Cise TP à hauteur de 4 530€ HT pour la réfection des poteaux incendie rue du Parc et rue de la Plaine.

Questions et informations diverses

· Monsieur le Maire rapporte au conseil le compte rendu de la réunion entre les 3 villages concernant le projet d'une liaison douce entre ces derniers. Il a été demandé par une habitante de Vieux la fermeture du Chemin des Bois le dimanche pour la sécurité des promeneurs.

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur un vote de principe. Quatre votes pour une fermeture tous les dimanches matin en été, neuf voix sont défavorables à cette fermeture et une abstention.

· Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de parrainage civil est programmée le samedi 16 avril mais que ni le maire, ni les adjoints ne sont présents. Il demande si un conseiller serait disponible pour le réaliser. Au vu des absents, monsieur le maire propose de laisser la réflexion jusqu'à mercredi et si aucun conseiller ne peut, le parrainage sera décalé.

· Monsieur le Maire interroge le conseil sur les disponibilités de chacun pour organiser le planning des permanences des bureaux de vote pour les élections présidentielles les 10 et 24 avril.

Séance levée à 23h10